

No 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

Présidence : Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h01 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari, Caroline Morand, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Adriano Piccoli, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des 2 juin 2015 et 21 mai 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **143-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 600'000.- pour la réfection des trottoirs en chapes béton dans les rues du Vieux-Carouge (Collège, Faïencerie et St-Victor).
5. Délibération administrative **148-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'achat de la parcelle 1358 (boucle Rondeau) et de la parcelle 1315 appartenant au canton pour la somme de CHF 1'540'000.-, à la constitution d'un droit distinct et permanent n° 3'334 d'une assiette de 1'823 m² sur les parcelles 2501 et 2504, ainsi qu'à l'établissement d'une rente de superficie annuelle de CHF 27'000.- auprès de Caroutel SA, pour l'utilisation des 530 m² de droits à bâtir provenant d'une partie de la parcelle 1315.
6. Délibération administrative **155-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à la conclusion d'un contrat de bail entre la Ville de Carouge et la fondation Dr. Ed. Martin & Valentin Rothgeb de CHF 357'300.- relatif à l'exploitation d'un espace de vie enfantine.
7. Délibération administrative **001-2015 P** : proposition du Conseil administratif pour l'octroi d'un prêt pour un montant forfaitaire de CHF 50'000.- en tant que fonds de roulement en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest.
8. Délibération administrative **002-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 64'000.- en vue de l'installation de points d'accès WiFi sur la place de Sardaigne et la place du Marché ainsi que le remplacement des installations existantes.
9. Délibération administrative **003-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 136'000.- pour la mise en conformité des installations énergétiques du centre des Promenades, sis 18 boulevard des Promenades à Carouge.

10. Délibération administrative **004-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation immobilière de la ville de Carouge (FIVC).

11. Délibération administrative **005-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation du Vieux Carouge.

12. Délibération administrative **006-2015 P** : Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

13. Délibération administrative **008-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la mise en conformité énergétique, l'aménagement d'un nouvel accueil et le réaménagement des locaux administratifs de la maison Montanrouge-musée de Carouge sise, 2 place de Sardaigne à Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

14. Motions

1. **MO 001-2015 P** : Ouverture élargie piscine des Pervenches.

15. Postulats

16. Résolutions

17. Pétitions

18. Questions

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 2 JUIN 2015 ET 21 MAI 2015

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 2 juin 2015.

Le Président précise que la liste des présences a d'ores et déjà été corrigée : M. Barthassat a dûment été noté comme présent.

M. Voignier apporte une deuxième correction : en page 18, sous le point e), M. Jean-Jacques Gerster sera le premier élu « PLR » à être membre du bureau [et non pas le premier élu « radical »].

Le procès-verbal ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 21 mai 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Abri PC et logement des migrants

Comme les conseillers municipaux l'ont sûrement appris par les médias (et encore ce soir par le manifeste du Collectif d'occupation du Grütli qui leur a été certainement remis devant la salle du Conseil municipal), la commune de Carouge, pour la deuxième fois depuis 2012, a mis à disposition de l'Hospice général il y a une dizaine de jours un abri de protection civile, celui de la Gabelle, pour l'accueil des migrants.

Depuis 2009, la ville de Carouge et l'Hospice général sont liés par une convention qui demande à la ville de Carouge de mettre à disposition un abri de protection civile lorsque l'Hospice général le demande. En janvier 2012, l'abri PC sous la salle des fêtes avait été ouvert, heureusement pour une courte durée. L'organisation mise en place par l'Hospice

général, mais également l'excellent accueil fait par les riverains avaient permis que tout se passe au mieux. Une belle mobilisation avait alors été menée par des Carougeois afin d'aider les requérants logés dans cet abri. Cette mobilisation, qui s'était concrétisée par l'organisation d'un goûter convivial, avait permis un beau moment d'échange et de partage entre habitants et requérants.

Au printemps 2015, l'Hospice général a à nouveau fait appel à Carouge pour lui autoriser d'ouvrir un abri PC. La ville de Carouge a accepté cette proposition, d'une part pour répondre à la convention et vu l'excellente collaboration qu'elle a toujours entretenue avec l'Hospice général, et d'autre part car, peut-être à la différence d'autres communes, elle a la volonté et la possibilité de mettre des moyens à disposition pour l'encadrement des personnes temporairement logées dans cet abri.

Ainsi, la ville de Carouge examine toutes les pistes permettant d'améliorer le quotidien des personnes logées à la Gabelle, comme par exemple l'entrée à la piscine ou une salle de réunion qui permette aux migrants de se retrouver entre eux ou avec la population et qui ne soit pas au sous-sol. Les services de l'administration se coordonnent avec ceux de l'Hospice général pour les soutenir dans cette démarche.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que les conditions dans lesquelles ces personnes sont accueillies dans un abri ne sont pas satisfaisantes et doivent imposer collectivement la recherche de solutions plus acceptables humainement.

Ainsi, le Conseil administratif a écrit à l'Hospice général jeudi dernier et fait un communiqué de presse pour indiquer que l'engagement carougeois dans l'accueil des migrants n'était pas remis en question, mais qu'il faisait part de son grand malaise relatif à la situation de ces personnes et la nécessité que d'autres lieux d'accueil dignes puissent être trouvés. Il expliquait que le site de la caserne des Vernets lui paraissait être à cet égard une solution bien plus correcte. Il a donc demandé à l'Hospice général de prendre en compte cette possibilité ou d'étudier rapidement d'autres pistes afin d'offrir une solution digne et en lien avec les valeurs d'humanité, de tolérance et d'accueil qui ont toujours été les piliers de la ville de Carouge en matière d'accueil des populations en difficulté.

Le Conseil administratif a également écrit aujourd'hui un courrier à M. Poggia qui explique que :

« La Ville de Carouge a répondu avec engagement à ses obligations relatives à l'ouverture d'un lieu d'hébergement pour requérants sur son territoire. Comme il l'a toutefois exprimé dans sa lettre du 18 juin dernier à la direction de l'Hospice général, notre Conseil administratif tient à vous faire part de son profond malaise relatif aux conditions d'un tel accueil dans un abri PC.

Face à cette situation dont les modalités sont indignes de Genève et de son esprit d'ouverture, les autorités carougeoises vous invitent à tout mettre en œuvre pour accueillir ces personnes en grande fragilité en des lieux acceptables et adaptés. Le Conseil administratif se tient volontiers à votre disposition pour en discuter et évoquer toute solution alternative crédible, à Carouge ou ailleurs.

Dans cette perspective, nous nous étonnons que la piste que représente la caserne des Vernets ne fasse pas l'objet d'un examen plus attentif et surtout plus volontaire. Ce site accueille régulièrement des civils ou doit aussi pouvoir accueillir de la population en cas de catastrophe. Comment accepter dès lors que quelques dizaines de migrants ne puissent pas y être logés, de manière transitoire du moins ? »

Actuellement, comme les conseillers municipaux ont pu le lire dans les journaux, plusieurs migrants ont refusé de loger dans les abris PC et sont très temporairement logés au Grütli. La ville de Genève, en collaboration avec Carouge, tente de trouver des solutions. Elle a encore publié un communiqué de presse hier, elle a également demandé au Conseil d'Etat de s'impliquer de manière plus importante dans ce dossier afin de trouver une solution acceptable.

Défibrillateur

La deuxième communication de Mme Lammar concerne l'inauguration d'un défibrillateur qui a eu lieu – certains ici présents ont pu y assister – il y a un instant sur la place de Sardaigne.

Il faut savoir que, fin 2009, Carouge a décidé de jouer un rôle précurseur dans l'exploitation et l'utilisation de défibrillateurs et a décidé d'en équiper ses bâtiments communaux. Entre 2010 et 2014, ce ne sont pas moins de 35 défibrillateurs qui ont été placés dans les piscines, au stade, dans les écoles, les salles des fêtes, les théâtres, la police municipale, la mairie, les véhicules communaux, etc.

Fort de cette expérience positive, Carouge a décidé de passer à l'étape suivante, soit la mise à disposition de défibrillateurs accessibles à tous, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur le domaine public. En effet, une grande partie des arrêts cardio-respiratoires ont lieu après 20h00 et le fait de n'avoir que des appareils disponibles aux heures de bureau est dès lors très insuffisant.

La ville de Carouge et la société Aprotect ont donc travaillé conjointement sur ce projet-pilote. Ce projet est effectivement un projet-pilote puisqu'il est le premier à voir le jour dans le canton de Genève. Il permet de mettre à disposition de tous un défibrillateur vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le choix de l'emplacement a été longuement réfléchi. A ce titre, la place de Sardaigne est un lieu de transit entre la Praille, le M-Parc et même les Acacias et le Vieux-Carouge. D'autre part, elle accueille passablement de manifestations, comme prochainement la fête de la tomate, les promotions et la patinoire en hiver.

Celles et ceux qui étaient présents à l'inauguration l'ont peut-être vu tout à l'heure, on ne laisse pas le citoyen seul face à lui-même dans l'utilisation de ce système. En effet, ce système ne peut fonctionner sans le 144. Il faut appuyer sur un bouton pour prendre contact avec le 144, lequel analyse la situation en dialoguant avec le témoin et ensuite libère le défibrillateur tout en engageant le cardiomobile et l'ambulance. Ensuite, l'appareil explique vocalement ce qu'il faut faire. On n'a pas accès à la décharge en appuyant sur un bouton, mais c'est l'appareil lui-même qui déclenche la décharge en fonction de l'analyse qu'il fait et il explique de manière vocale au témoin ce qu'il faut faire.

Ce projet est une belle collaboration entre la volonté politique de la ville de Carouge qui met à disposition cet emplacement, le 144 qui coordonne l'intervention des secours et la société Aprotect – cela mérite d'être relevé – qui fournit gratuitement toute la technologie ainsi que le défibrillateur.

Communications de Mme Hiltbold :

Il n'y en a pas.

Communications de M. Walder :

Visites en vélo-taxi sur le développement durable

M. Walder annonce la mise en place de trois visites inédites à Carouge qui permettront de découvrir *in situ* les actions de développement durable à pied ou en vélo-taxi. Ces visites sont gratuites et destinées à tous.

Les vélos-taxis seront conduits par des jeunes en recherche d'emploi ou de formation, qui seront formés en tant que guides sur les thématiques du développement durable pour l'occasion. Comme il manque de guides à Genève, cette formation pourrait représenter un premier tremplin pour des jeunes intéressés par ce domaine.

Ce projet qui allie les trois domaines du développement durable n'est possible que grâce à la collaboration étroite entre Projets Emploi Jeunes, l'agence Illico Travel, TaxiBike et le soutien financier du service cantonal du développement durable.

Les visites auront lieu les 27 juin, 5 septembre et 4 octobre.

Poulailler des Tours

Il y a quelques mois, l'association d'habitants du Poulailler des Tours a sollicité la Ville de Carouge afin d'aménager un petit poulailler dans le secteur des Tours, dans la mouvance de l'agriculture urbaine de proximité.

Les objectifs sont, notamment, de valoriser les déchets alimentaires, de créer du lien social en partageant des tâches et objectifs entre voisins et de renforcer la connaissance des citoyens du monde animal et agricole.

Après un examen attentif de tous les services concernés, le Conseil administratif de la Ville de Carouge a décidé de soutenir ce projet, sachant que les préavis ont été positifs tant des services du vétérinaire cantonal que du médecin cantonal.

M. Walder tient à relever également que l'installation n'hébergera pas de coq, animal quelque peu bruyant, et que l'entretien de ce lieu sera entièrement assuré par l'association d'habitants qui s'est engagée à maintenir l'élevage et le poulailler en parfait état de propreté et d'hygiène.

Ledit projet ayant obtenu le feu vert de l'Office cantonal des autorisations de construire au mois de mars dernier et n'ayant pas fait l'objet de recours, le poulailler vient d'être aménagé sur le carré vert situé à la rue Jacques-Grosselin.

Ce projet a reçu une autorisation d'une année, qui ne sera reconduite que si l'expérience s'avère concluante.

A noter enfin que des arbustes seront plantés cet automne le long du grillage afin de rendre l'installation plus discrète.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Transformation motion en postulat

Le Président a été saisi de la demande de traiter d'une motion PLR (point 14 de l'ordre du jour). Un certain nombre de conseillers municipaux ont participé à la séance d'information du 18 juin et ont appris par-là l'usage du postulat – quelqu'un a même demandé pourquoi le postulat n'était jamais utilisé, ce à quoi un autre s'est permis de répondre que c'était « parce qu'on n'avait pas compris de quoi il s'agissait. » La motion du PLR correspond exactement à la définition du postulat.

Le Président est allé rechercher les articles de la loi :

« ¹ Un postulat charge le Conseil administratif d'étudier un sujet particulier et de présenter un rapport écrit au Conseil municipal.

² Le Conseil administratif dispose d'un délai de 4 mois pour s'exécuter. »

C'est ce que prévoit l'article 35. Selon l'article 34 :

« Jusqu'au vote du projet de motion, tout membre du Conseil municipal peut proposer que le projet de motion soit transformé en projet de postulat. Le même droit revient au Conseil administratif. »

Le Président s'est permis de prendre langue avec les auteurs de la motion, pour leur proposer de réfléchir à cette proposition. Avant de proposer une procédure, il demande aux motionnaires s'ils veulent apporter un commentaire.

M. Gerster signale que, le PLR étant toujours à l'avant-garde, il accepte bien sûr cette proposition.

Par conséquent, le Président fera voter, au point 14 de l'ordre du jour, le principe de la transformation de la motion en postulat, puis il fera voter l'entrée en matière, pour être parfaitement procédurier.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 143-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 600'000.- POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS EN CHAPES BÉTON DANS LES RUES DU VIEUX-CAROUGE (COLLEGE, FAÏENCERIE ET ST-VICTOR).

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2015 et renvoyé en commission de l'Entretien du Domaine Public.

Celle-ci s'est réunie le 26 mai 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Le Président se demande à lui-même s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. (Le Président étant né sous le signe des Gémeaux, cette double personnalité ne le gêne pas.)

Le Président répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gerster tient d'abord à remercier les services de la commune qui ont fait une excellente présentation. Après moult réflexions, le groupe PLR ne veut pas donner un chèque en blanc de CHF 600'000.- au Conseil administratif sans que ce dernier ne revienne chaque fois au Conseil municipal avec une délibération. En effet, chat échaudé craint l'eau froide. À ce titre, M. Gerster rappelle que, dans le quartier des Noirettes, des montants ont été engagés sans que le Conseil municipal sache vraiment à quoi ils étaient consacrés. Le groupe PLR souligne encore une fois la qualité du travail qui a été fourni, mais il pense qu'il ne faut pas se précipiter et qu'au contraire, chaque fois qu'un montant (qui pourrait être plus ou moins important puisque la somme qui figure dans la délibération est une estimation) doit être engagé, il est nécessaire que le Conseil administratif revienne au Conseil municipal avec une délibération pour financer les travaux. M. Gerster ajoute que le groupe PLR est divisé quant aux chapes

béton ou au goudron. Cela dit, le vote du groupe PLR sera purement politique et non esthétique.

Mme Marti annonce que les Verts voteront la délibération. Il est bon de donner la possibilité aux services communaux de ne pas devoir solliciter le Conseil municipal à chaque fois que des travaux de cette nature doivent être faits. De plus, du point de vue de l'esthétique, les Verts considèrent que le respect des traditions, quand elles sont bonnes, est à valoriser. Ils pensent que le goudron n'est pas ce qu'il y a de plus esthétique – mais l'on sait que l'esthétique est très subjective. Ils accepteront donc cette délibération.

M. Prod'hom indique, comme Mme Marti, que le groupe des Verts salue la cohérence du projet. Les plans dans le Vieux-Carouge sont extrêmement clairs et montrent une grande cohérence de l'ensemble. En outre, le groupe des Verts demande depuis un certain temps de ne pas oublier la charte du Vieux-Carouge, pour que la commune ait une vision claire. La charte du Vieux-Carouge aurait dû déjà être soumise au Conseil municipal lors de la précédente législature, ce qui n'a pas été le cas. Enfin, M. Prod'hom réitère le soutien des Verts à la délibération.

M. Barthassat signale que le groupe PDC ne votera pas cette délibération – le PDC suivra le PLR... ou le PLR le suivra. Il ne s'agit pas d'une question de goudron ou de béton – il croit d'ailleurs qu'au PDC, l'on préférerait le béton au goudron. C'est le montage du projet qui le chagrine. En effet, il peine à comprendre pourquoi les montants sont mis dans les investissements et non dans le fonctionnement. Il n'y a pas de travaux prévus. Le Conseil municipal donne CHF 600'000.- au Conseil administratif sans savoir ni quand ni pourquoi ni comment les travaux seront réalisés. Il serait bien plus simple que le jour où des travaux sont prévus par les SIG, par exemple, le Conseil administratif vienne avec une délibération en bonne et due forme et que le Conseil municipal puisse voter comme il se doit. Pour ces raisons, le groupe PDC ne votera pas cette délibération.

M. Barro a une question sur le suivi du projet d'origine par le bureau d'architectes qui est l'auteur de la réflexion globale. Il demande à quel point ce bureau est encore investi dans le projet, comment se passe le suivi et comment sont organisées les modifications, sachant qu'il faut conserver la cohérence. Sa remarque est complémentaire à l'intervention de M. Barthassat. De plus, il relève le point toujours très délicat des ouvertures de tranchées : les habitants voient souvent qu'on ouvre une tranchée, qu'on la referme, qu'on la rouvre... Il sait qu'il est difficile de planifier ces travaux, mais il faudrait garantir au mieux que l'on ouvre une fois pour toutes la tranchée en question et que l'on fasse le travail correctement, parce que le citoyen lambda voit facilement qu'a priori, la commune peut économiser de l'argent sur ces interventions.

M. Baertschi rappelle que, traditionnellement à Carouge, les trottoirs étaient recouverts non pas de béton mais de ciment, alors que la chaussée est en bitume. C'est le cas également en ville de Genève. Lors des travaux qui ont été réalisés, il s'est passé deux choses. D'une part, le façade à façade a conduit logiquement à faire le tout en bitume. D'autre part, il faut savoir qu'à la rue Saint-Victor et à la rue Ancienne, la plupart des commerçants et des riverains se sont plaints du changement, quand le bitume a été posé. En effet, il y a un problème à la fois d'entretien et de fonctionnement. Que le Conseil administratif demande un crédit pour remettre du ciment est une bonne chose. On peut discuter de la forme, mais M. Baertschi croit qu'un sondage auprès des riverains montrerait que la plupart des commerçants sont favorables à ce que l'on revienne à l'état *ante*, c'est-à-dire à l'état antérieur. La délibération ne prévoit rien d'autre. Le groupe socialiste soutient cette proposition, qui répond au souhait de la plupart des commerçants riverains. Pour Carouge, pour l'image du commerce carougeois, il est aussi important que les rues n'ait pas un tel aspect, avec en plus des bordures en granit alors que les trottoirs sont recouverts de bitume.

M. Pistis souligne que le groupe MCG a dénoncé à plusieurs reprises la problématique des aménagements. Il n'y a pas que la rue des Noirettes, qui est un vrai labyrinthe. Il suffit de prendre l'exemple de la rue Montfalcon, une rue qui a été fraîchement aménagée, avant qu'on y apporte de nouvelles modifications – et aujourd'hui, on ne sait plus où l'on va. Concrètement, on dilapide de l'argent pour des travaux qui sont faits et refaits de manière inutile, aux frais du contribuable. Le groupe MCG s'engage par contre à voter des projets concrets, des projets pour les Carougeois et des projets qui sont clairs. Cette délibération n'est malheureusement pas claire parce qu'elle mélange crédits d'étude et crédits de construction. Il serait préférable aujourd'hui pour le Conseil administratif de venir avec des projets qui tiennent la route, des projets concrets, de venir projet par projet et d'éviter de faire de manière systématique des aménagements incohérents et qui ne tiennent pas la route. Pour ces motifs, le groupe MCG ne soutiendra pas la délibération. Par contre, il soutiendra des projets qui tiennent la route, projet par projet.

Mme Molinari remarque que ce projet tient la route, dans le sens où cette chape a été étudiée pour bien tenir et longtemps. Il faut aussi relever la qualité patrimoniale du projet. Mme Molinari souhaite ensuite recadrer le débat, par rapport aux intervenants qui considèrent qu'il s'agit d'un chèque en blanc. Elle ne pense pas qu'il s'agit d'un chèque en blanc. Un projet a été soumis au Conseil municipal. Un plan bien précis indique clairement les endroits où il s'agira de compléter ce qui existe déjà dans une grande partie du Vieux-Carouge. À la rue Saint-Victor – M. Baertschi l'a rappelé –, plusieurs personnes ont été mécontentes du goudron qui a été posé ces dernières années. Mme Molinari comprend ceux qui interviennent pour une cohérence dans l'ouverture des tranchées et qui disent qu'il ne faut pas procéder au coup par coup. Il faudra effectivement veiller de manière stricte à cela. Mais le fond de la proposition est tout à fait correct : il s'agit de recréer une cohérence dans le revêtement du sol qui est traditionnel dans la commune de Carouge, cohérence qui a malheureusement disparu aujourd'hui dans le Vieux-Carouge et qui va s'appliquer, comme les conseillers municipaux auront pu le voir sur le plan, à la rue Saint-Victor et au carré formé par la rue du Collège et la rue de la Faïencerie..

M. Walder relève que de nombreuses choses ont été dites. Il essaiera de répondre à toutes. D'abord, il n'y a pas de sens à comparer cette délibération avec le réaménagement du secteur des Noirettes ou de la rue Montfalcon. Ce sont des projets totalement différents. Dans le secteur des Noirettes, les travaux ont consisté à réaménager les circulations. Ici, il s'agit simplement d'un choix de revêtement pour des trottoirs. Rien dans ce projet ne consiste à revoir les circulations ou l'aménagement des routes mentionnées dans la délibération. Encore une fois, il s'agit uniquement d'un choix de réaménagement des trottoirs. Ensuite, il a été dit que le Conseil administratif voulait rouvrir tout Carouge. M. Walder rappelle que la commission a émis un préavis positif de l'ensemble des commissaires à l'exception des deux abstentions ; il n'y a pas eu d'opposition. Les commissaires qui ont entendu les explications données ont compris que la délibération vise, lorsque des travaux d'urgence sont menés par exemple par les SIG ou par les TPG, non pas à reboucher avec du bitume pour ensuite venir au Conseil municipal avec un projet de réaménagement en dalles béton, mais à pouvoir toute de suite profiter de l'ouverture pour réaménager les trottoirs en dalles béton. Des rues ont été sélectionnées pour avoir des trottoirs en dalles béton : la rue Saint-Victor, la rue du Collège, la rue de la Faïencerie. C'est un choix d'aménagement qu'il faut prendre à un moment donné. Mais il ne sera pas possible – M. Walder le dit ici – à chaque intervention d'urgence des SIG de déposer devant le Conseil municipal une délibération afin de profiter de cette intervention pour faire 50 ou 100 mètres de trottoir. Donc le Conseil administratif se contentera de laisser les SIG reboucher l'ouverture avec le même matériau que celui qui était posé auparavant : si s'agissait de dalles béton, les SIG reboucheront avec des dalles béton et s'il s'agissait de bitume, ils reboucheront avec du bitume – le Conseil administratif n'a pas les budgets de fonctionnement pour faire des tronçons plus larges de trottoirs, sauf à venir avec des

délibérations. Cette délibération a pour objectif de donner au Conseil administratif, lorsqu'une opportunité se présente, la possibilité de refaire les trottoirs de ces rues dans le matériau choisi, c'est-à-dire les dalles béton, afin d'avoir plus de cohérence dans l'aménagement. L'expérience a été faite à la rue Ancienne ; les perceptions de la majorité des commerçants et des habitants sur les dalles béton dans ce secteur et sur la rue du tram sont positives, comme l'a relevé M. Baertschi. Le Conseil administratif souhaite poursuivre cet aménagement sur d'autres tronçons, lorsque cela est possible. S'il ne dispose pas des crédits pour le faire, les conseillers municipaux peuvent bien imaginer que le temps de déposer une délibération qui sera renvoyée en commission pour une présentation des travaux des SIG puis, quand le Conseil municipal aura voté la délibération le mois suivant, le temps que le délai référendaire de 40 jours soit écoulé, les travaux des SIG seront terminés, tout aura été rebouché et le revêtement en dalles béton n'aura pas pu être réalisé. C'est ce qui a été expliqué en commission. La présente délibération n'a pas pour objectif de réaliser des travaux fous, mais bien de ramener de la cohérence, de définir aujourd'hui certaines rues où les trottoirs seront en dalles béton et de se donner les moyens de faire ces trottoirs en dalles béton le jour où l'occasion se présente. Au Conseil municipal maintenant de décider, mais le Conseil administratif ne pourra pas, lorsqu'il y aura des travaux d'urgence, venir avec une délibération pour faire les trottoirs en dalles béton. M. Walder souligne qu'à un moment donné, il faut faire un choix pour l'aménagement de Carouge. Le Conseil administratif a proposé ce choix de dalles béton pour certains trottoirs. Une majorité des commissaires a trouvé que c'était un bon choix. Le Conseil administratif continue de proposer au Conseil municipal de faire ce choix pour les rues concernées.

M. Monney souligne qu'en commission, le projet a été accepté pratiquement à l'unanimité. On parle d'entretien de trottoirs, et pas d'autre chose. On ne parle pas de construction. M. Monney ne comprend donc pas la comparaison que faisait M. Pistis avec les Noirettes. Il n'y a aucun rapport puisqu'il ne s'agit ici ni de réaménager la route, ni de réaménager la circulation. Il s'agit uniquement de travaux de réfection des trottoirs.

M. Barthassat aimerait d'abord savoir ce que sont les travaux d'urgence : une colonne de gaz qui explose ? Quand les SIG ont posé la fibre optique au bas de l'immeuble de M. Barthassat, ce dernier l'a su cinq mois avant l'intervention. En cinq mois, le Conseil administratif peut déposer une délibération. Puis M. Barthassat rappelle qu'il existait un concept architectural, c'est-à-dire le façade à façade. M. Walder n'a pas répondu à cette question. Le concept de façade à façade dans le Vieux-Carouge a-t-il été abandonné ? L'ancien bureau d'architectes a-t-il été contacté ? Est-il partie prenante ? Le Conseil municipal avait voté pratiquement à l'unanimité le façade à façade, de plus avec la même couleur pour ne pas abîmer le concept. Le bureau d'architectes a-t-il été informé ? Est-il d'accord avec les dalles béton ? Le concept va-t-il être totalement abandonné ? M. Barthassat revient ensuite à la prétendue urgence. La seule et unique raison de travaux d'urgence serait l'explosion d'une colonne de gaz dans le Vieux-Carouge. Autrement, quand les SIG veulent intervenir, le Conseil administratif peut leur dire d'intervenir un mois ou deux mois plus tard pour avoir le temps de déposer une délibération. Enfin, le Conseil municipal n'a aucune assurance que ces CHF 600'000.- seront utilisés seulement pour ces travaux. Dans le passé, le Conseil municipal a eu plusieurs fois des doutes, et comme le disait M. Gerster, il se méfie désormais.

M. Walder remarque qu'effectivement, le Conseil administratif peut attendre que la colonne de gaz explose pour considérer qu'il s'agit d'une urgence. Le Conseil administratif peut aussi, lorsque les SIG viennent lui dire qu'ils ont détecté des problèmes dans des conduites, accepter qu'ils fassent des travaux pour éviter que la colonne de gaz n'explose. Ceux-ci sont des travaux d'urgence. La pose de la fibre optique ne se fait évidemment pas dans l'urgence ; il s'agit de travaux planifiés. Par contre, M. Walder peut assurer à M. Barthassat que, quand deux pâtés d'immeubles téléphonent à Cablecom pour dire que la télévision ne fonctionne plus, et que cela se passe pendant la coupe du monde de football, les travaux ne

peuvent pas attendre trois mois et demi pour être réalisés – tout simplement parce que, comme chacun le sait, il est très important de pouvoir au moins regarder la finale de la coupe du monde. S'agissant ensuite du façade à façade, le Conseil administratif le dit maintenant depuis deux ans : la deuxième partie de la mise en façade à façade est repoussée. D'une part parce qu'il fallait attendre que les oppositions soient levées par le Tribunal fédéral, ce qui vient d'être fait. D'autre part, pour des questions de qualité de vie des habitants mais surtout des commerçants dans le Vieux-Carouge, il a été décidé d'attendre la fin de la réfection du pont de Carouge pour entamer d'autres travaux d'importance dans le Vieux-Carouge, afin de ne pas paralyser complètement le secteur. Les travaux du pont de Carouge ont pris du retard. Comme annoncé au Conseil municipal, ils démarreront selon toute vraisemblance à l'été 2016 et dureront jusqu'à l'été 2017. Par conséquent, à fin 2017 ou début 2018, d'autres travaux d'importance pourraient débiter dans le Vieux-Carouge, en fonction des souhaits du Conseil municipal. Le Conseil administratif a par ailleurs répété à plusieurs reprises que le Conseil municipal sera consulté sur ces aménagements. Le façade à façade n'a pas été remis en question en tout cas par le Conseil administratif de l'ancienne législature – maintenant, le Conseil administratif en rediscutera. Par contre, les revêtements utilisés pour ce façade à façade et certaines problématiques de fonctionnement liées à cet aménagement doivent impérativement être rediscutés. En effet, certains aménagements posent aujourd'hui des problèmes de fonctionnement. M. Pistis a parlé d'un ton assez désolé des travaux menés actuellement sur Montfalcon. Des problèmes de sécurité, de circulation, d'éclairage et de fonctionnement de ces rues sont apparus et nécessitent une réflexion avant d'étendre le même concept dans le reste du Vieux-Carouge. D'ailleurs, des discussions ont eu lieu avec M. Marcellin Barthassat, du bureau d'architectes ar-ter. Ce projet était un projet-pilote, qui n'avait pas tout à fait été présenté comme tel mais qui était censé l'être. Il mérite un bilan. M. Walder propose de discuter de ce bilan avec le Conseil municipal. Le Conseil administratif fera des propositions courant 2016 et l'on saura fin 2016 ou début 2017 comment continuer avec l'aménagement de ce secteur. En attendant, des rues ne sont pas prévues en façade à façade. Ce sont les trottoirs de ces rues qu'il est proposé de mettre en dalles béton quand l'occasion se présente. Il n'est pas question d'avancer au coup par coup mais, encore une fois, on ne peut pas paralyser tout le Vieux-Carouge. Et sachant qu'il est possible d'avancer sur certaines choses, le Conseil administratif propose simplement d'avancer dans un concept de trottoirs en dalles béton dans les rues où il n'est pas prévu de mettre du façade à façade – c'est ce qui a été expliqué en long et en large en commission.

M. Prod'hom souligne qu'il s'agit d'une cohérence. Il salue le travail du service d'urbanisme, qui a fourni un plan qui montre clairement que sont concernés la zone Saint-Victor, la Faïencerie et un tout petit tronçon de la rue du Collège. Le Conseil municipal a donc une vision claire et non pas un patchwork de budgets qui s'additionnent : il sait qu'à terme la commune devra déboursier cette somme-là. Et s'ils divisent cette somme par les mètres carrés qui sont indiqués sur le plan qui a été annexé à la délibération, les conseillers municipaux s'apercevront que le coût revient à CHF 247.- le mètre carré, avec les bordures, ce qui est relativement peu cher pour des bordures de qualité qui dureront dans le temps. Personnellement, M. Prod'hom fait confiance au Conseil administratif pour l'utilisation de cette somme et la planification. Il vaut mieux une délibération avec une enveloppe totale qui sera utilisée au fur et à mesure, afin que le Conseil municipal connaisse le budget complet de l'ensemble.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est refusée par 17 non, 15 oui et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 148-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACHAT DE LA PARCELLE 1358 (BOUCLE RONDEAU) ET DE LA PARCELLE 1315 APPARTENANT AU CANTON POUR LA

SOMME DE CHF 1'540'000.-, À LA CONSTITUTION D' UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT N° 3'334 D'UNE ASSIETTE DE 1'823 M2 SUR LES PARCELLES 2501 ET 2504, AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RENTE DE SUPERFICIE ANNUELLE DE CHF 27'000.- AUPRÈS DE CAROUTEL SA, POUR L'UTILISATION DES 530 M2 DE DROITS À BÂTIR PROVENANT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 1315.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2015 et renvoyé en commission Urbanisme-mobilité-aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 9 juin 2015 et le rapport a été établi par M. Voignier.

Le Président demande à M. Voignier s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barro salue le travail du service d'urbanisme qui a fourni un dossier de qualité, très bien ficelé sur de nombreux points. Il souhaite néanmoins réitérer une remarque, qui a été un pavé dans la marre mais qui servira sans doute pour le futur, afin d'éviter que la situation ne se reproduise. C'est au sujet de la qualité du PLQ qui, on l'a compris, était un malheureux accident de parcours, lequel n'aurait malgré tout pas dû se produire. Il s'agit d'urbanisme, de l'articulation d'un projet sur le rondeau qu'on ne perçoit pas dans le PLQ qui est un projet réducteur de tout ce qui pourrait être apporté à l'entrée de la ville de ce côté. Il faudra faire attention dans le futur à la planification sur des parcelles aussi sensibles. Malgré tout, le projet reste pour la commune de Carouge un excellent investissement. Le groupe PDC soutiendra la délibération. Mais il est nécessaire que la commune se donne les outils adéquats – il a été question de chartes qui n'ont pas été finalisées, d'outils de planification qui mettent du temps à se concrétiser, à être utilisés, à être efficaces. Ici, le groupe PDC remarque que des erreurs passent à travers le filet. En lisant le PV de la commission d'Urbanisme, on peut comprendre que le Conseil administratif a retenu cette solution parce qu'il y en avait de pires. Or, Carouge demande ce qu'il y a de mieux – ce n'est pas une alternative.

Puisque le PLQ vient d'être évoqué, M. Baertschi rappelle que le projet date déjà de l'avant-dernière législature. Les décisions ont été prises de longue date avec deux gros écueils. D'une part, la boucle de Carouge devait être cédée à la ville de Carouge depuis déjà un certain temps, mais les travaux du CEVA ont retardé la mise en œuvre dans ce secteur. Aujourd'hui, on peut se féliciter que l'Etat de Genève ait accepté de vendre enfin la parcelle à la ville de Carouge. D'autre part, d'autres variantes d'urbanisme ont été imaginées – il y a même eu un projet de tour à cet emplacement. M. Baertschi ne croit pas qu'il aurait fallu construire une tour, mais on aurait pu imaginer une autre vision du bâti autour du rondeau. Ce sont surtout les problèmes de circulation qui se poseront qui ont conduit à la situation telle qu'on la connaît aujourd'hui. À cet égard, M. Baertschi réitère une remarque faite en commission. Il sera très important (et le PLQ le préserve pour l'essentiel) de permettre de descendre depuis Pinchat et la route de Drize en direction de Jacques-Grosselin mais pas des Promenades si possible. Il s'agit là de problèmes d'urbanisme qui doivent encore être réglés. Et surtout, il faudra rétablir la place du Rondeau, qui a été massacrée. À l'époque, c'était une place en pente avec des arbres, ce qui créait l'illusion baroque d'une place comme on en avait en Italie. Il y a maintenant des idées, notamment de prévoir de futurs arrêts de tram, d'avoir aussi un lien entre Grange-Collomb et le bas de Carouge. Ce plan préserve cette disposition,

ce qui est essentiel. Et le fait que la commune se porte acquéreuse permet d'éviter de commettre des erreurs majeures d'urbanisme dans ce secteur.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 155-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE BAIL ENTRE LA VILLE DE CAROUGE ET LA FONDATION DR. ED. MARTIN & VALENTIN ROTHGEB DE CHF 357'300.— RELATIF À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2015 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 28 mai 2015 et le rapport a été établi par M. Prod'hom.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom salue le travail effectué par la Fondation Rothgeb et le service des affaires sociales de la ville de Carouge, qui permettra d'offrir de nouvelles places de crèche et cent logements d'étudiants, et ce à des conditions financières très bonnes pour Carouge. Le PDC a parfois parlé de partenariat privé-public. En l'occurrence, des dons relativement importants ont été faits, au profit de la commune de Carouge. M. Prod'hom tient à saluer cet énorme travail qui apporte des solutions très satisfaisantes, tant d'un point de vue architectural que financier.

Mme Hiltpold apporte quelques informations aux nouveaux élus, puisque le projet a été présenté à l'ancien Conseil municipal et a ensuite été traité par les anciens commissaires. La nouvelle crèche, qui est construite par la Fondation Martin Rothgeb, ouvrira au printemps prochain. La commune louera ces locaux, raison pour laquelle le Conseil administratif doit faire voter au Conseil municipal un contrat de bail, dont la durée est de vingt ans – raison supplémentaire pour devoir passer devant le Conseil municipal. Les conseillers municipaux auront vu en lisant le rapport de la commission que le coût est fixé par enfant, à la place et non en fonction des mètres carrés. Le coût a été calculé de façon tout à fait correcte. À noter encore que le bail concerne uniquement la location des locaux. Le Conseil administratif reviendra au printemps prochain avec un crédit pour le mobilier de la crèche puisqu'il faudra bien la meubler. Le mobilier dans les locaux provisoires sera évidemment repris mais il faudra du mobilier complémentaire, lequel fera l'objet d'une délibération ultérieure.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutient ce projet. Le renvoi en commission, qui avait été un peu contesté, a été utile. Il a permis de clarifier certains points, notamment le coût : il a été démontré que la crèche ne serait pas plus chère que les autres crèches à Carouge. Il a aussi été clairement répondu aux questions liées aux HES et aux risques de défection des HES qui ont été évoqués en commission. On a là un bon projet. Le seul défi – et ici aussi les réponses ont été apportées – concerne le parc, qui est fantastique pour la crèche. Le parc sera réservé aux enfants. Il sera néanmoins proche de la résidence étudiante.

Certains étudiants risquent donc de l'utiliser. Les solutions envisagée, notamment la présence d'un concierge, sont positives, ce qui conduit le groupe socialiste à considérer que le projet doit être soutenu et que la commission a été utile.

M. Voignier revient sur les propos de M. Mützenberg. Il se réjouit surtout de la prise en compte d'un élément, à savoir que le concierge habitera sur place. Il s'agit vraiment d'un élément qui peut amener la cohésion entre un monde d'espace de vie enfantine et un monde d'étudiants, sachant qu'il y aura une certaine communauté de ces espaces. À ce titre, le concierge sera très important et il faudra être attentif à bien le choisir. Le groupe PLR ne peut que se réjouir du fait que le concierge habitera dans le bâtiment.

M. Baertschi abonde dans ce sens. Il relève ensuite le fait que la Fondation Martin Rothgeb, contrairement à l'association qui gère l'EMS de Drize, n'aura pas un droit de superficie et ne touchera pas une rente – c'est ce qu'il redoutait. Il signale par ailleurs que, de par ses statuts, la Fondation Martin Rothgeb poursuit l'objectif de fournir aux enfants de Carouge des places de crèche – cela a été confirmé en commission. Il s'agit d'une sorte de partenariat public-privé qui est réalisé sur une base qui paraît correcte au groupe socialiste, qui évite à la commune d'investir de trop gros fonds initiaux et qui permettra d'aller dans le sens d'une bonne gestion. Dès lors, il n'y a pas de raison d'avoir des doutes. La délibération était un peu courte lorsqu'elle a été présentée au Conseil municipal la première fois. M. Baertschi se félicite comme d'autres qu'elle ait été renvoyée en commission, laquelle a pu obtenir de nombreuses précisions, sachant que, sur la durée, les montants ne sont pas négligeables. Ce projet est une bonne chose pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 001-2015 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR L'OCTROI D'UN PRÊT POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE CHF 50'000.-EN TANT QUE FONDS DE ROULEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR GENÈVE SUD-OUEST.

Mme Hiltpold a le grand plaisir de présenter au Conseil municipal la délibération n° 1 de la législature qui traite d'un prêt à accorder à l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (AFJ-GSO). L'idée est, de manière très simple, de mettre l'argent dans la caisse pour pouvoir en disposer le jour venu. Il s'agit d'une association intercommunale dont les membres sont sept communes qui participent, en proportion fixée selon certains critères, aux frais des accueillantes de jour (les anciennes « mamans de jour »). Ces dernières sont rémunérées par la commune puis les parents participent. Les communes se répartissent les frais et versent l'argent au fur et à mesure. Mais parfois, cette association a besoin de liquidités. Chaque commune a mis ou va mettre dans un fonds de roulement un certain montant pour que l'association dispose de liquidités. Le jour où l'association sera dissoute, le montant de CHF 50'000.- sera restitué à la commune de Carouge. Il s'agit donc simplement en quelque sorte de mettre de l'argent dans la caisse pour qu'il y en ait en cas de besoin. C'est ce que faisait la commune de temps en temps quand il fallait payer les salaires : Carouge avançait cet argent et se faisait ensuite rembourser par les autres communes. Mme Hiltpold répète que chaque commune a mis, par le biais de délibérations – certains Conseils municipaux ont déjà voté, d'autres vont le faire –, un certain montant dans ce fonds de roulement (CHF 50'000.-, CHF 30'000.- ou CHF 20'000.-) en fonction du nombre de ses habitants. Carouge devrait verser CHF 50'000.- dans

ce fonds de roulement pour l'association, d'où la délibération présentée ce soir au Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari relève que Mme Hiltbold a mentionné que la participation à ce fonds de roulement se fait en fonction de la population de chaque commune. D'autres critères sont-ils appliqués ?

Mme Hiltbold répond que, pour ce fonds de roulement, le seul critère est la population puisqu'il s'agit d'une avance que la commune récupère le jour où l'association est dissoute. En revanche, les frais de fonctionnement ne sont pas répartis en fonction de la population mais en fonction des enfants qui sont placés dans les familles accueillantes. Chaque année, la participation de la commune pourrait varier, en fonction du nombre d'enfants placés. Si un enfant carougeois est placé dans une famille à Carouge, la commune de Carouge verse un montant.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 002-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 64'000.- EN VUE DE L'INSTALLATION DE POINTS D'ACCÈS WIFI SUR LA PLACE DE SARDAIGNE ET LA PLACE DU MARCHÉ AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Mme Lammar introduit le sujet. La délibération répond à une motion du Conseil municipal (la motion 49-2014) qui demandait de mettre en place le Wifi sur la place du Marché et la place de Sardaigne. Par souci d'efficacité, il est aussi prévu dans la délibération le remplacement des installations existantes, qui étaient gérées auparavant par le système GEspot, à la salle du Rondeau (rez-de-chaussée et 1^{er} étage), à la salle de Grange-Collomb, à la biblioquartier ainsi qu'à la piscine de la Fontenette. Le système proposé, qui a été mis en place avec la société Kyos, est en test depuis le mois de mai à la bibliothèque et depuis le mois de septembre à la salle des fêtes de Carouge. Ce système comporte différents éléments : une responsabilité complète grâce au statut de fournisseur de services et télécommunications pour la société Kyos, la sauvegarde des logs pendant six mois, l'authentification par sms, le filtrage des sites par catégorie et/ou blacklist. Ce système fonctionne de manière totalement autonome et permettra également l'identification de l'utilisateur en cas de délit. Concrètement, le Wifi fonctionnera selon le même système que celui de l'Etat de Genève. L'utilisateur va sur la page qui s'affiche dans les recherches de Wifi. Une page s'affiche et un code est demandé. Si l'utilisateur n'a pas ce code, il entre son numéro de téléphone portable. Il reçoit alors un sms qui lui donne le code et il peut ensuite se connecter. Ce code est valable pendant six mois. Avec le numéro de téléphone, les risques d'abus sont limités puisqu'il est possible de retrouver les utilisateurs si des abus sont détectés. Il faut savoir aussi que des filtrages de sites en matière d'alcool, de pornographie, de drogue, etc. sont en place. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 64'000.- destiné à l'installation de points d'accès Wifi sur la place de Sardaigne et la place du Marché, ainsi que le remplacement des installations existantes. Concernant ce dernier point, Mme Lammar précise encore que dans tous les

lieux de la commune – et notamment la maison Delafontaine – qui ont un wifi particulier et non pas le GESpot, ce wifi particulier sera maintenu.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat indique que le groupe PDC votera évidemment la délibération puisqu'il avait déjà proposé une motion dans ce sens il y a six ans, qui avait été inexplicablement rejetée par la gauche. Il félicite les auteurs de la motion d'avoir repris l'idée que le groupe PDC avait émise il y a six ans. Encore une fois, le groupe PDC votera évidemment la délibération.

M. Mützenberg signale que le groupe socialiste soutient aussi bien évidemment la délibération, dans la mesure où le groupe socialiste, avec d'autres, a initié la motion en son temps. Il a néanmoins deux questions. Il demande d'abord si le Conseil municipal peut avoir une indication, même partielle, des coûts de fonctionnement du Wifi.

Mme Lammar répond que le coût du Wifi est extrêmement faible, ce d'autant plus que les services communaux fonctionnent maintenant essentiellement par Wifi et que la plupart des bâtiments communaux sont équipés de fibre optique. Le coût est vraiment dérisoire.

La deuxième question de M. Mützenberg est liée à la salle des Charmettes. Il demande pour quelle raison la salle des Charmettes ne figure pas dans la liste et s'il serait éventuellement possible de l'y ajouter.

Mme Lammar répond par la négative parce que le système à la salle des Charmettes n'est pas le GESpot, mais un système avec un identifiant privé. Ce n'est donc pas un Wifi public, mais un Wifi sécurisé, comme à la maison Delafontaine : il faut rentrer le code. Ce Wifi est uniquement destiné aux utilisateurs qui ont ce code. Les installations existantes qui sont remplacées sont celles avec le système GESpot.

M. Voignier pense que tous les groupes vont s'attribuer la paternité de cette motion puisqu'ils ont tous été actifs pour demander ce Wifi. Le groupe PLR soutiendra bien sûr la délibération et se réjouit que tout le monde puisse se connecter au Wifi dans ces lieux. M. Voignier a cependant une question. Une extension de ce projet – qui, il l'espère, sera acceptée à l'unanimité – est-elle prévue dans le futur pour d'autres lieux, comme par exemple d'autres salles carougeoises (il pense par exemple à Grange-Collomb) ou d'autres endroits emblématiques tels que le boulodrome ? Si tel est le cas, cette extension engendrerait-elle des frais importants ? Et pourrait-elle se faire assez rapidement ?

Mme Lammar indique que Grange-Collomb est inclus dans la présente délibération. En revanche, il n'est pas prévu dans l'immédiat de brancher par exemple le tennis club ou le boulodrome. À cet égard, le Wifi étant disponible à la piscine, une extension ne devrait pas poser de grandes problématiques. Le cas échéant, il faudrait faire voter une nouvelle délibération au Conseil municipal. Les seuls lieux qui demeurent un peu excentrés et qui ne seront pas équipés sont le tennis et le boulodrome. Il semble à Mme Lammar que le tennis a un Wifi à l'interne. Quant au boulodrome, comme des travaux sont prévus et qu'aujourd'hui, il est essentiellement utilisé par les boulistes – même si le parc du boulodrome est très utilisé – et par la Guinguette, il n'est peut-être pas nécessaire de l'équiper du Wifi gratuit dans l'immédiat. Mais le Conseil administratif peut examiner cette proposition.

Mme Marti signale que, contrairement aux propos de M. Voignier, tout le monde n'était pas unanime à soutenir l'installation du Wifi. Elle rappelle que la passionaria du Conseil municipal, Henriette Stebler, et elle-même ont évoqué le principe de précaution par rapport aux rayons. Elle ne répètera pas tous les arguments qui ont été développés lors des deux commissions auxquelles elle a assisté, étant entrée au Conseil municipal en cours de législature. Mais elle souligne qu'un collaborateur de la ville de Genève n'a pas pu répondre à la question de savoir si aujourd'hui l'on peut dire si les rayons font courir un danger ou non. Par cohérence et à titre personnel, Mme Marti ne soutiendra pas la délibération. Elle s'abstiendra.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 003-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 136'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES DU CENTRE DES PROMENADES, SIS 18 BOULEVARD DES PROMENADES À CAROUGE.

Mme Lammar introduit le sujet. Cette proposition concerne le bâtiment sis au 18, boulevard des Promenades, réalisé en 1995 et qui a été surélevé en 2008-2009 pour accueillir un restaurant scolaire. Il faut savoir que la nouvelle loi sur l'énergie, entrée en vigueur en 2010, impose à la commune certaines mises en conformité de ses bâtiments. Il est important aussi de mentionner qu'outre cette obligation légale, Carouge a obtenu le label Cité de l'énergie. Ce label est revu régulièrement. Bien évidemment, si Carouge veut le conserver, il faut que ses bâtiments soient aux normes énergétiques. Cette délibération va pleinement dans ce sens. À noter encore que les améliorations proposées dans cette délibération permettront des économies des consommations énergétiques de l'ordre de 15%, ce qui n'est pas négligeable à moyen et long termes. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 136'000.- pour mettre en conformité le bâtiment du centre des Promenades. Mme Lammar relève encore qu'un autre projet de mise en conformité énergétique est soumis au Conseil municipal ce soir et que, si d'aventure le Conseil municipal décidait de renvoyer ce projet en commission Constructions, il serait peut-être intéressant de traiter des deux sujets dans une double commission.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti souhaite que la commission se penche sur les raisons pour lesquelles la commune, lorsqu'elle a ajouté un étage à ce bâtiment en 2008-2009, s'est préoccupée des standards énergétiques en faisant un toit végétalisé, mais sans aller plus loin dans les standards énergétiques sachant que, même si la loi est entrée en vigueur en 2010, on en parlait déjà vraisemblablement en 2009.

La remarque de Mme Molinari concerne à la fois cet objet et l'objet au point 13) de l'ordre du jour. Mme Molinari invite la commission à discuter de la question suivante : Que doit viser la commune ? Mme Lammar l'a précisé, il est question d'atteindre un certain standard énergétique, qui permet également de garder un label extrêmement important, sachant aussi que la bonne gestion énergétique figure dans la charte communale de Carouge comme un principe important. Mme Lammar a également parlé de mise en conformité. Mme Molinari

invite la commune à s'interroger sur la mesure dans laquelle elle doit simplement viser la mise en conformité ou si elle veut aller plus loin. Selon Mme Molinari, il conviendrait d'étudier des possibilités pour aller au-delà de ce standard qui, tout compte fait, au vu des critères à remplir, est assez minimal.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 004-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE (FIVC)

M. Walder introduit le sujet. Comme de coutume, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de valider les comptes de la Fondation immobilière. Le mois passé, le Conseil municipal a validé les comptes des autres fondations. Ce mois-ci, ce sont les comptes de la Fondation immobilière et de la Fondation du Vieux-Carouge qu'il est appelé à valider. Les comptes de la Fondation immobilière sont non seulement à l'équilibre, mais se soldent par un bénéfice. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de les accepter.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La remarque de M. Baertschi concerne le total des fonds propres non pas de 2014 mais de 2013. Il semble qu'il y ait eu un petit *lapsus calami* puisque si l'on additionne les chiffres de la colonne 2013, on n'obtient pas CHF 165 millions. Il demande simplement que ce total soit rectifié, pour l'exactitude des comptes. Cela ne remet pas en cause le fait que le Conseil municipal peut accepter les comptes 2014.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 005-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX CAROUGE.

M. Walder introduit le sujet, qui est identique au sujet précédent. Les comptes de la Fondation du Vieux-Carouge se soldent également par un bénéfice, qui correspond à environ 50% des charges. Il s'agit d'un très bon résultat. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de valider les comptes de la Fondation du Vieux-Carouge.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 006-2015 P : PROPOSITION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA

PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES.

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération purement formelle qui est votée en début de chaque nouvelle législature selon l'art. 30 al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes et selon l'art. 70 du règlement du Conseil municipal, qui fixe : « Lors de chaque nouvelle législature, le Conseil municipal se prononce sur les délégations de compétences accordées au Conseil administratif. ». Comme mentionné dans la délibération, cette délégation permet au Conseil administratif, durant toute la législature, de passer des actes authentiques concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- c) les constitutions et modifications de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Mme Lammar remarque qu'en bref, cette délibération permet simplement au Conseil administratif de pouvoir signer chez le notaire les actes authentiques, ce qui est indispensable pour que la commune puisse faire avancer ses projets.

Le Président a vérifié, il s'agit du copié-collé de la délibération du 20 juin 2011.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

13. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 008-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCUEIL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAISON MONTANROUGE–MUSÉE DE CAROUGE SISE, 2 PLACE DE SARDAIGNE À CAROUGE.

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit ici du deuxième projet de mise en conformité aux normes énergétiques, qui concerne cette fois le musée de Carouge et la maison Montanrouge, soit la maison dans laquelle se situe le musée et qui est contiguë à la maison Delafontaine où siège le Conseil municipal. Certains s'en souviendront, en 1998 la bibliothèque a déménagé de la maison Delafontaine et de la maison Montanrouge, puisqu'elle occupait une partie de ces deux maisons, pour le boulevard des Promenades, laissant le premier étage de la maison Montanrouge au musée qui occupe aussi le rez-de-chaussée de cette maison depuis 1984. Depuis lors, aucun aménagement significatif n'a été entrepris dans ce bâtiment et force est de constater qu'il ne répond plus aux exigences

légales concernant les performances énergétiques de son enveloppe et de sa toiture. Par ailleurs, il faut savoir que la nouvelle loi sur l'énergie impose des mises en conformité notamment en matière de double vitrage et laisse aux communes un délai pour ce faire. Les travaux qui sont proposés ici sont donc en premier lieu des travaux de mise en conformité énergétique qui permettront des économies de consommation.

Par ailleurs, il est proposé aussi un réaménagement des locaux du musée, puisque des travaux doivent avoir lieu dans ce bâtiment et que pratiquement aucun aménagement n'a été entrepris dans ce bâtiment depuis des lustres. Il est donc prévu :

- d'organiser un nouvel espace dévolu à la médiation culturelle, en particulier pour l'organisation d'ateliers créatifs,
- de revoir les espaces de travail pour les collaboratrices et collaborateurs du musée, espaces qui soient conformes aux règlements du travail et de la sécurité, ce qui pose problème actuellement,
- de réaménager l'entrée du musée, notamment de mettre sur pied un véritable accueil du public ouvert le samedi et le dimanche, doté d'un espace suffisant pour, le cas échéant, une boutique (où l'on pourrait imaginer la vente de catalogues d'exposition, de livres édités par la commune, de cartes postales, de livres sur l'histoire de Carouge, etc.) ainsi que d'un espace d'information sur Carouge et sur les manifestations – bref, une sorte de point d'information « touristique », notamment pour le week-end lorsque le guichet unique de prestations de la commune est fermé,
- de créer, par les transformations de l'accueil, une salle d'exposition plus adaptée pour accueillir notamment des groupes scolaires.

Mme Lammar souligne que ces transformations constitueront une plus-value substantielle pour le musée, tant au niveau des conditions de travail pour les collaboratrices et collaborateurs du musée qu'au niveau de la visibilité du musée et de ses prestations. Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 205'000.- destiné à la mise en conformité de la maison Montanrouge aux normes énergétiques, à l'aménagement d'un nouvel accueil et au réaménagement des locaux administratifs pour le musée.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier se réjouit que le projet intègre l'idée de promotion carougeoise, avec un petit clin d'œil à un espace touristes. Il souhaite que la commission soit tout particulièrement attentive à cette promotion, au lieu qui pourra être créé. Il mentionne à ce propos l'installation éventuellement d'une borne Internet. Il sera possible de promouvoir tous les événements carougeois dans cet espace qui sera aussi ouvert le week-end et qui pourra être un mini-office du tourisme. M. Voignier intervient depuis longtemps dans ce sens. Il invite donc la commission à se pencher non seulement sur le musée mais également sur cet espace qui sera amené à promouvoir Carouge et qui permettra d'amener les gens à visiter d'autres espaces, à utiliser d'autres moyens pour visiter Carouge, comme les visites en vélo qui ont été mentionnées plus tôt.

M. Baertschi relève qu'il est dans l'ordre des choses de devoir mettre aux normes notamment les fenêtres de ce bâtiment et de réaliser un certain nombre d'aménagements pour ce musée. Il a eu l'occasion de suivre le musée de Prangins en tant que délégué par le

Conseil d'Etat. Il a également suivi ce qui s'est passé à la maison Mallet, située à côté de la cathédrale. Il faut faire attention aux questions sécuritaires. Il faudra s'assurer qu'il n'y a pas d'exigences particulières. Il convient d'avoir une vision globale, et pas seulement sur les économies d'énergie de cette belle maison qui, M. Baertschi le rappelle, était la maison de Montanrouge mais aussi d'Oppikofer et qui mérite qu'on respecte son authenticité.

Mme Marti relève que le groupe des Verts a accepté que le projet soit renvoyé en commission Constructions, mais le Conseil municipal aurait pu le renvoyer en commission de la Culture. Certains commissaires sont très compétents en matière de construction, mais Mme Marti aimerait rendre la commission attentive à la plus-value en termes culturels et à ne pas se pencher uniquement sur les coûts et les questions de mise aux normes énergétiques, mais aussi sur les questions de réaménagement, d'augmentation de l'offre du musée, de transmission culturelle auprès des enfants. Elle souhaite que tous ces aspects culturels soient à l'esprit des commissaires. Par ailleurs, Mme Marti, qui ne siège pas dans la commission Constructions, s'interroge sur la liaison entre la maison Delafontaine et la maison Montanrouge et la mesure dans laquelle il ne va pas se passer ce qui s'est passé au bâtiment du 18, boulevard des Promenades qui a été évoqué plus tôt.

Le Président rassure Mme Marti : son serviteur est membre des deux commissions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14. MOTIONS

Motion PLR : Ouverture élargie de la piscine des Pervenches

Le Président a mentionné ce sujet plus tôt. Il ne va pas refaire l'introduction et se propose de passer sans tarder la parole aux motionnaires pour qu'ils indiquent au Conseil municipal s'ils acceptent la proposition de transformer la motion en postulat.

M. Voignier répond que le PLR accepte de transformer la motion en postulat, maintenant que chacun a bien compris ce qu'était un postulat.

Pour être procédurier, le Président fera d'abord voter l'acceptation de la transformation de la motion en postulat.

La transformation de la motion en postulat est acceptée à l'unanimité.

15. POSTULATS

Postulat PLR : Ouverture élargie de la piscine des Pervenches

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le nombre croissant de personnes souhaitant profiter des installations de la piscine des Pervenches

Vu le besoin de pouvoir offrir des activités sportives en famille durant les vacances scolaires,

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- 1) *À étudier la possibilité d'ouvrir la piscine des Pervenches pendant les vacances scolaires avec un horaire élargi pour le public, par le prolongement de l'horaire d'ouverture du midi lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que par anticipation de l'horaire d'ouverture du soir mardi, jeudi et vendredi*
- 2) *À étudier le prolongement de la saison d'ouverture du bassin des Pervenches jusqu'aux vacances scolaires d'été.*

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion, après avoir précisé qu'un postulat est renvoyé au Conseil administratif, lequel doit fournir une réponse dans les quatre mois.

Mme Lammar proposerait qu'une commission soit agendée à la rentrée, en automne, afin que le Conseil administratif puisse présenter toutes les implications de cette demande. L'idée d'élargir les horaires de la piscine est bonne, mais il faut que le Conseil municipal puisse avoir connaissance de toutes les conséquences de cette proposition (éventuelles implications sur les clubs, éventuelles heures supplémentaires). À ce titre, une commission serait judicieuse. Si le Conseil municipal renvoie ce postulat au Conseil administratif, celui-ci organisera une commission Sports à la période de la rentrée pour en discuter.

M. Voignier est satisfait de cette réponse. Il faut que ce postulat soit traité relativement rapidement – et c'est probablement pour cela que la motion a été transformée en postulat – afin que, dès la rentrée, le Conseil municipal puisse déjà avoir des réponses cohérentes pour que l'ouverture élargie de la piscine puisse entrer en vigueur dès les vacances d'octobre. En effet, si certaines mesures n'entreront en vigueur qu'à la fin de l'année prochaine, il est cependant possible d'intervenir sur d'autres éléments rapidement. M. Voignier se réjouit donc qu'une séance de commission soit organisée à la rentrée, début septembre.

Mme Molinari a une question de compréhension, qui pourra aussi être discutée en commission. Il est noté au point 1 : « à étudier la possibilité d'ouvrir la piscine des Pervenches pendant les vacances scolaires », tandis que le point 2 demande d' « étudier le prolongement de la saison d'ouverture du bassin des Pervenches jusqu'aux vacances scolaires d'été ». Mme Molinari imagine que le point 2 concerne le laps de temps entre mai et juin, mais elle souhaite que ce point soit clarifié.

Mme Marti indique que le groupe des Verts a soutenu la prise en considération et trouve qu'une réflexion sur les horaires de la piscine est une excellente idée. Elle souhaite que le Conseil administratif se penche également sur les horaires de l'autre piscine. Néanmoins, elle est étonnée que le PLR fasse cette proposition, sachant qu'ouvrir une piscine demande du personnel et qu'au long de toutes ces années, le PLR n'a cessé de dire qu'il fallait diminuer le personnel, ne pas en engager, etc. Il faut être bien conscient de ce que cette demande signifie en termes de coûts en personnel.

M. Voignier signale qu'il s'agit d'actions qui avaient déjà été menées dans le passé. Le personnel actuel semble suffisant, mais le Conseil administratif amènera des éléments différents si ce n'est plus le cas. Il ne faut pas s'étonner de la demande du PLR : cette ouverture n'implique pas forcément une augmentation de la dotation en personnel, ni forcément une augmentation des heures supplémentaires pour le personnel, si ces horaires sont bien pensés et qu'ils sont pensés peut-être différemment. Il faut en discuter en commission. M. Voignier pense que les commissaires seront attentifs à étudier ce qui peut

être fait sans engendrer des coûts exorbitants et ce qui ne peut pas être fait parce que cela engendrerait des coûts importants ou une augmentation de la dotation en personnel. M. Voignier rappelle que, durant la période avant la fermeture d'été, un employé est présent à la piscine. Et aujourd'hui, pendant les vacances scolaires, le personnel est encore présent parce que la piscine est ouverte à certains moments. Il s'agit d'élargir l'ouverture, et non pas uniquement d'ouvrir la piscine à des périodes où elle est actuellement fermée. Il ne faut pas se méprendre sur le but de cette motion.

M. Baertschi considère qu'il est intéressant de faire le point. Les mesures qui ont été prises à ce jour, notamment l'ouverture tôt le matin et certains prolongements qui n'ont pas posé trop de problèmes aux clubs, sont un succès. Un certain nombre d'utilisateurs s'étonnent que durant les périodes de vacances scolaires et à la fin de l'année scolaire, la piscine est fermée alors que passablement de personnes souhaiteraient pouvoir en bénéficier. Une ouverture élargie pourrait peut-être avoir des impacts sur le coût ; il faudra en discuter en commission. Quoi qu'il en soit, avoir déposé ce postulat est une bonne idée.

Le Président précise que ce postulat n'est pas renvoyé en commission, mais au Conseil administratif pour étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait formellement voter le postulat.

Le postulat est accepté à l'unanimité.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PETITIONS

Il n'y en a pas.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Hiltpold à la question écrite du PLR « Erreurs sur les certificats de salaire »

Mme Hiltpold rappelle la question.

Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Nous revenons sur votre communication relative aux erreurs produites sur des certificats de salaire des employés communaux et souhaiterions savoir :

- *Si l'erreur aurait pu ou dû être remarquée avec un peu d'attention par le service des ressources humaines*
- *Combien cela a coûté à la commune, entre les montants versés aux employés pour compenser les éventuels impôts perçus en trop, les frais de fiduciaire chargée de vérifier les certificats de salaire et le temps passé par les employés du service des ressources humaines pour remédier à cette erreur*
- *Si des mesures ou sanctions ont été prises au sein du service des ressources humaines*
- *Si des mesures ou sanctions ont été prises envers la société ayant conçu le logiciel informatique.*

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

Le groupe PLR

La réponse du Conseil administratif est la suivante :

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2015, traitant de l'erreur sur les certificats de salaire 2012 et 2013 des employés communaux, vous trouverez ci-après bien volontiers nos éléments de réponse.

Pour rappel tout d'abord, il n'y a eu aucune erreur sur les montants versés au personnel, mais ce mauvais paramétrage a conduit à l'édition de certificats de salaire annuels inexacts puisqu'ils comportaient des montants de salaire imposables supérieurs au salaire effectivement et correctement versé. Il ne s'agissait pas d'une erreur de programmation du logiciel OPALE (fourni par le SIACG), mais d'une erreur de paramétrage interne à Carouge qui a conduit à la double comptabilisation de la prime de progression. Le SIACG, comme fournisseur de logiciel, ne peut donc pas être considéré comme responsable d'une mauvaise programmation.

Des contrôles ont bien été effectués au sein de notre service des ressources humaines. Il a toutefois manqué celui portant sur la concordance entre la somme des montants versés à la fin de chaque mois et le montant annuel indiqué sur le certificat annuel de salaire. La question ne porte donc pas ici sur « un peu d'attention » comme vous l'évoquez, mais bien sur la définition même des contrôles efficaces nécessaires.

Cette erreur a donc été corrigée, par la volonté du Conseil administratif, auprès de tous les collaborateurs potentiellement préjudicés au niveau fiscal selon des modalités telles que définies à notre demande par l'Administration fiscale. Sur les deux années, cela représente un montant d'environ CHF 97'000.- qui a été imputé à l'exercice comptable 2014.

Le travail de la fiduciaire qui a accompagné notre service dans cette démarche représente un coût d'environ CHF 27'000.-. L'ensemble du travail effectué par la fiduciaire ne relève pas que de cette erreur, dans la mesure où nous avons profité d'effectuer, en parfaite collaboration avec le SIACG d'ailleurs, un contrôle général et approfondi de toutes les rubriques salariales. Il s'agissait en effet de nous assurer qu'il n'y avait pas d'autre erreur dans les certificats des années 2012-13, et que les paramétrages actuels sont parfaitement conformes. Enfin une sanction a été prononcée au sein du service et des mesures correctives ont été prises pour assurer à l'avenir les contrôles adéquats.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Juget qui s'inquiétait de la conformité des bâtiments communaux avec les normes du double vitrage

Mme Lammar se réjouit que M. Juget soit dans la salle, même s'il n'est plus autour de la table, pour qu'il puisse entendre la réponse. Pour les conseillers municipaux actuels, cette question pourra bien évidemment être traitée de manière globale dans les commissions spécifiques aux deux projets dont il a été question plus tôt.

Il faut savoir qu'à ce jour, sur un parc immobilier de soixante-et-un bâtiments divers, le service constructions, entretien et sports a reçu quatorze injonctions pour changement des

vitrages dès 2016, en coordination et en accord avec l'office cantonal de l'énergie. Douze projets de remplacement sont planifiés entre 2016 et 2018 (dont notamment les projets dont le Conseil municipal vient de parler). Quatre délibérations sont en force et deux projets sont à vérifier (les halles de la fonderie, qui posent des problèmes particuliers, et la villa du Val-d'Arve).

Le bâtiment des Charmettes, qui intéressait M. Juget en particulier, est planifié en principe en 2016. Néanmoins, il présente deux particularités qui nécessiteront une analyse et une planification spécifiques – il n'est donc pas certain que le projet soit réalisé en 2016. Un projet de transformation du bâtiment est envisagé à moyen terme, mais celui-ci est situé dans le périmètre du plan de site de Carouge et un travail conjoint avec l'Etat doit encore être effectué avant le démarrage d'un projet. Le bâtiment des Charmettes est répertorié par ailleurs par le service des monuments et sites, qui a confirmé à la commune que toute demande de transformation de celui-ci sera soumise à un audit sérieux.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Poulailier

M. Voignier relève que, même si M. Walder a anticipé la question, il n'a pas répondu à tous les aspects. M. Voignier souhaite quelques explications, d'abord sur l'association. Qui en sont les membres ? Habitent-ils dans le quartier ? Il lui semble en effet que ce ne sont pas seulement des habitants du quartier qui s'occupent de ce poulailier. Et pourquoi avoir fait ce poulailier à cet endroit et ne pas avoir dirigé ces personnes sur la basse-cour carougeoise, qui aurait pu être un élément autrement porteur ? M. Voignier demande également combien a coûté ce poulailier – il ne pense pas que ces montants soient anodins. De plus, il est dommage que le domaine public soit utilisé de cette façon et soit en quelque sorte privatisé ; c'est le sentiment que certaines personnes lui ont fait parvenir. Enfin, il a appris que la commune allait mettre de la verdure pour cacher les treillis, mais franchement cet endroit est un labyrinthe de treillis et il s'étonne qu'on y ait ajouté un poulailier avec des treillis de deux mètres de haut. Il est aussi sympathique d'avoir un espace avec des arbres où les enfants puissent jouer. M. Voignier regrette cette surcharge de ferraille et de grandes barrières en métal. Par ailleurs, à l'avenir, il serait intéressant que tout le monde soit amené à se prononcer sur des projets comme celui-là. Il rappelle que beaucoup de personnes avaient des choses à dire sur le projet de parc à chiens. Il a l'impression que ce poulailier est passé avant les élections presque comme s'il fallait répondre à un certain électorat. Cette façon de procéder n'est pas agréable.

M. Walder répond que l'association est une association d'habitants, dont une bonne partie sont des habitants des tours, mais pas exclusivement. Ce sont des citoyens qui ont démarché le Conseil administratif pour créer un poulailier urbain, comme d'autres citoyens le démarchent pour la mise en œuvre d'autres idées, parfois bonnes, parfois moins bonnes. En fonction des souhaits du Conseil administratif, certaines idées se réalisent et d'autres non. M. Walder relève ensuite la tradition à Carouge d'avoir une proximité avec le monde agricole et l'élevage. Il rappelle à ce titre la fête du petit bétail, l'aviculture. Il rappelle également que d'éminents citoyens carougeois ont des poules à la maison. C'est donc une tradition ; certaines races de poules carougeoises ont même été développées. Quant à flatter un électorat, M. Walder remarque que généralement avant les élections, on ne flatte pas son propre électorat puisqu'il est acquis, mais on flatte les autres. Il n'y avait donc aucun but

électorale mais bien une volonté – au même titre que le point d'eau voté par le Conseil municipal à Grange-Collomb – d'amener un lien entre les citoyens et la nature. Comme pour le potager urbain, il s'agit d'une action citoyenne. L'inauguration du poulailler a eu lieu la semaine passée. Quelques dizaines de personnes ont déjà demandé à pouvoir s'occuper d'un poulailler. Cela ne veut pas dire que le Conseil administratif va créer des poulaillers partout. Il va évaluer cette expérience. L'autorisation a été délivrée pour une année, au terme de laquelle un bilan sera tiré sur le fonctionnement du poulailler et sur la dynamique qui aura été créée. M. Walder signale que, quotidiennement, des enfants vont voir les poules. Il considère qu'un poulailler est un plus, y compris dans les lieux d'habitation. Toutes les mesures ont été prises pour que ce poulailler fonctionne bien. M. Walder ajoute qu'il était prévu dès le début de planter une rangée de buissons mais, pour une question de saison, puisque ces arbres doivent être plantés soit au printemps soit en automne, et non pas à l'arrivée de l'été, ils seront plantés cet automne. Et franchement, quand on voit certaines activités qui se déroulent à proximité de ce terrain et qui ont mobilisé le Conseil municipal, M. Walder ne pense pas que la présence de cinq poules dans un poulailler rendra invivable la vie des citoyens et des employés de ce secteur. Mais si tel devait être le cas, l'expérience s'arrêterait « de sa belle mort ». Encore une fois, il s'agit d'une expérience, d'un aménagement temporaire. Quant au coût, il a été de CHF 14'500.- pour la ville de Carouge.

Mme Uldry : Place de la fontaine des tours

Mme Uldry a été approchée par certaines personnes qui utilisent en été les fontaines des Tours, ainsi que les pelouses pour les enfants. Elles lui ont demandé si la commune pouvait faire quelque chose pour éviter que les propriétaires fassent baigner leurs chiens dans les fontaines et leur fassent faire leurs besoins sur les pelouses.

Au niveau des aménagements, M. Walder relève que M. Voignier a évoqué plus tôt le parc à chiens. Aujourd'hui, il n'y a pas de parc à chiens dans tout ce secteur. Cela n'empêche pas que les gens n'ont pas le droit de promener leur chien sans laisse, raison pour laquelle M. Walder passe la parole à sa collègue en charge de la sécurité.

Mme Hiltbold indique que la police de proximité pourra faire des rondes à cet endroit et amender les personnes qui laissent leur chien crotter. Elle précise que les fontaines des Tours ne sont pas une piscine. Les gens ne sont pas censés s'y baigner. Ils peuvent s'y tremper, mais la commune ne peut pas garantir des mesures d'hygiène puisqu'il ne s'agit pas d'une piscine. Cela dit, les chiens n'ont pas grand-chose à faire dans ces bassins. Le cas échéant, des mesures seront prises.

Mme Marti : Comptage deux-roues, pont de Carouge

Mme Marti signale que le jeudi 18 juin a eu lieu un comptage des deux-roues (vélos et motos) arrivant du pont de Carouge dans trois directions, soit Cardinal-Mermillod, les voies de tram et la place d'Armes. Il lui semble que ce comptage a été réalisé par le département de la mobilité. Serait-il possible d'obtenir les chiffres ?

M. Walder se renseignera et s'il est possible d'obtenir les chiffres, il les communiquera au Conseil municipal.

Mme Marti : Motion 25-2012 : Diversification des emplacements pour les fêtes

Mme Marti rappelle qu'en mars 2013, le Conseil municipal a voté une motion pour étudier différents emplacements pour les fêtes et manifestations. La motion demandait au Conseil administratif d'envisager d'autres espaces publics que la place de Sardaigne ou les fontaines des tours et de diversifier les lieux accueillants des événements, qu'ils soient d'ordre culturel,

sportif, caritatif ou autre. Cette motion avait été acceptée par 23 oui et 3 non, avec un amendement qui demandait de laisser la patinoire sur la place. La question de Mme Marti est la suivante. Le Conseil administratif se rappelle-t-il de cette motion ? Quand va-t-il la mettre en œuvre ? On s'aperçoit qu'il y a eu sur cette place la fête des tambours et la fête du cycle ; il va y avoir la fête des promotions ; il y aura ensuite la fête de la tomate. Il y aura donc eu des fêtes sur cette place quatre week-ends de suite, sans compter qu'il y aura aux mois de juillet et d'août, tous les vendredis, samedis et dimanches sauf un week-end, de la musique tous les soirs. Mme Marti ne fera pas la liste de toutes les fêtes qui se déroulent sur la place de Sardaigne (fête du petit bétail, etc.), mais pendant trois mois, il y a des fêtes chaque week-end. Elle demande donc au Conseil administratif de se rappeler de cette motion et de la mettre en œuvre, parce que les habitants de ce pourtour subissent non seulement les nuisances des fêtes mais aussi les nuisances causées par la circulation extrêmement intense (passage de dizaines de milliers de véhicules). Elle n'énumérera pas toutes les nuisances sonores que subissent les mille personnes qui habitent sur le pourtour de la place de Sardaigne et des fontaines des tours, mais elle pense qu'il faudrait avoir un peu de respect pour tous les habitants.

Mme Lammar répond que le Conseil administratif n'a pas oublié cette motion. D'ailleurs, à chaque demande de réservation du domaine public, il recommande systématiquement d'autres lieux que la place de Sardaigne. Mais si les personnes tiennent absolument à la place de Sardaigne, il ne va pas non plus interdire certaines manifestations sur cette place. Il est normal que certaines manifestations s'y déroulent, comme les promotions ou la Vogue qui ont toujours eu lieu à cet endroit. Mme Lammar ajoute qu'une autre raison réside dans la rentabilité de la tente. En effet, plusieurs manifestations se déroulent de manière très rapprochée. Le Conseil administratif conçoit que certaines nuisances sont causées aux riverains, avec notamment la fête des fifres et tambours, les cinquante ans du cycle de Pinchat, les promotions prochainement et la fête de la tomate. Mais la commune n'ayant pas de grande tente, celle-ci doit systématiquement être louée. L'objectif est de la rentabiliser un maximum, parce que ce sont le montage et le démontage qui coûtent cher. Rassembler ces manifestations en un même lieu permet une certaine rentabilité de la tente. Mme Lammar souligne pour terminer que, de manière générale, le Conseil administratif réfléchit aussi à d'autres lieux pour accueillir les événements.

En termes de rentabilité d'un espace fermé et sous toit, Mme Marti réplique que la commune a construit la salle des fêtes et pourrait peut-être l'utiliser.

Mme Lammar souligne qu'il n'est pas possible d'utiliser la salle des fêtes pour les manifestations qui se déroulent sous cette tente puisque plus de mille personnes étaient attendues à la fête des fifres et tambours, que huit cent cinquante personnes ont participé aux cinquante ans de Pinchat et que la fête de la tomate rassemblera un grand nombre de participants. Il est donc plus logique de proposer la tente pour ces manifestations, sachant que cette tente est de toute façon posée pour les promotions. L'idée était de la poser un peu avant les promotions, vu les différentes manifestations qui étaient prévues. Mme Lammar ajoute que la fête des japonais n'a pas lieu sur la place de la Sardaigne. Il en va de même pour la fête du 1^{er} août. D'autres manifestations se déroulent vers la salle des fêtes.

Mme Marti : Déversement des caisses de bouteilles vides pendant la nuit

La deuxième question de Mme Marti est liée à la précédente. Durant et à la fin de ces fêtes, c'est-à-dire après 1h00 ou 2h00 du matin et jusqu'à 4h00 ou 5h00 du matin, beaucoup des personnes qui tiennent des stands vont déverser les caisses de bouteilles dans la déchetterie qui a été placée depuis l'année passée à la rue de la Faïencerie, sous les fenêtres des habitants. Ceux-ci aimeraient pouvoir dormir sans entendre, quand une fête est terminée, le bruit de caisses entières de bouteilles vides traînées sur les pavés et déversées

dans la déchetterie. Serait-il possible de rappeler ce qui est recommandé à tous les habitants, à savoir ne pas utiliser les déchetteries après 22h00, et en tout cas pas à 3h00, 4h00 ou 5h00 du matin ?

Mme Hiltbold répond que cette obligation sera rappelée. Et si le bruit persiste, elle invite les habitants à ne pas hésiter à téléphoner à la police municipale, qui fait des rondes et qui peut aussi se déplacer. Si une personne jette plus d'une bouteille et que le bruit dure, les habitants peuvent appeler la police municipale qui pourra ainsi amender les contrevenants.

Mme Marti a l'impression que Mme Hiltbold l'a mal comprise. Sa question est en relation avec les fêtes : quand les stands ferment, on ramasse toutes les bouteilles vides et on les déverse dans la déchetterie. Ce n'est pas un habitant qui jetterait une bouteille. Le Conseil administratif peut-il demander à tous ceux qui tiennent les stands durant les fêtes de ne pas déverser de caisses de bouteilles vides après 1h00 du matin ?

Mme Hiltbold avait compris l'intervention de Mme Marti. Le Conseil administratif peut rappeler les règles, mais si les gens ne les respectent pas, il faut faire quelque chose de plus. Mme Hiltbold suppose que cette règle est mentionnée chaque fois qu'une manifestation est organisée, mais le Conseil municipal le rappellera s'il le faut et, le cas échéant, la police municipale peut amender.

Mme Marti : Lieu de séjour pour les réfugiés

Mme Marti signale que, le 12 juin dernier, plusieurs membres du Conseil municipal ont assisté à la soirée d'information sur l'accueil de migrants dans un abri PC. Elle relève l'excellente gestion du chef du service des affaires sociales de la ville de Carouge, M. Berthoud, parce que la soirée n'était pas facile. Ils ont pu visiter l'abri, dans lequel il n'y a pas de fenêtres et dans lequel les réfugiés ne peuvent accueillir personne d'extérieur. Comme l'a dit le responsable de l'hébergement de l'Hospice, ce n'est pas un lieu d'hébergement digne. Mme Lammar l'a aussi dit lors de cette soirée. M. Poggia a déclaré qu'il n'est pas humainement acceptable de mettre pendant longtemps des gens dans des abris PC. Il n'empêche qu'aujourd'hui, des gens y vivent. Ils n'ont pas le droit de recevoir des visites, alors que des habitants se sont déclarés prêts à partager des activités avec eux, mais il n'y a pas d'espaces pour que ces partages, ces échanges puissent avoir lieu. En attendant que des solutions meilleures qu'un abri PC soient trouvées, Mme Marti demande si la commune peut mettre à disposition un lieu de vie, un lieu où les réfugiés et les habitants puissent se rencontrer, un lieu où les réfugiés puissent cuisiner. La salle du Rondeau n'étant pas louée pendant l'été, pourrait-on mettre cette salle à disposition pour que ces personnes ne doivent pas se retrouver à la rue quand il s'agit d'avoir de l'air, pour qu'elles n'aient pas à subir la pluie et pour leur permettre une convivialité et une intégration ?

Le Président signale que la prochaine question, de Mme Decnaeck, porte sur le même sujet. Il lui cède la parole avant de la passer au Conseil administratif pour une réponse.

Mme Decnaeck : Quelles solutions pour améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des migrants qui arrivent dans la commune de Carouge ?

Les questions de Mme Decnaeck font écho aux interventions de Mme Lammar et de Mme Marti : comment améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des migrants ? Elle a aussi visité les abris de la protection civile à Carouge lors de la séance de présentation. On a expliqué aux participants que les repas des requérants étaient amenés dans des barquettes en plastique, réchauffés au micro-ondes et servis dans une petite salle qui ressemble plus à une cellule d'interrogatoire qu'à une salle à manger. Que les conseillers municipaux imaginent un micro-ondes pour vingt, trente ou quarante personnes ! La commune ne

pourrait-elle pas distribuer à chaque migrant des bons-repas – comme elle leur distribue des bons pour aller à la piscine – qu'ils pourraient utiliser pour aller manger à la Migros, à la Coop ou dans des restaurants qui seraient d'accord de leur préparer des plats pas trop chers ? Cela leur permettrait de manger à l'extérieur et non pas en sous-sol.

La deuxième question de Mme Decnaeck concerne le logement. L'afflux de migrants risque d'augmenter. La commune ne pourrait-elle pas anticiper, faire une projection et construire des logements provisoires modulables sur des parcelles aménageables ? Il y a quelques années, quand il a fallu rénover l'école des Allobroges, une école provisoire a été construite avec des containers en bordure du parc des Acacias – Mme Decnaeck s'en souvient parce que son fils est allé dans cette école. Pourquoi ne pas utiliser la même technique pour construire des logements avec des fenêtres qui laissent passer l'air et la lumière ? Des espaces disponibles pourraient être trouvés (par exemple le boulodrome, le parc des Poneys, le parc des Acacias). La commune a mis à disposition un terrain pour faire un parc pour chiens. Elle pourrait bien trouver un terrain pour construire des logements provisoires pour les humains. Ces logements pourraient éventuellement être utilisés l'hiver comme logements d'urgence pour les sans-abris.

Mme Hiltpold répond d'abord à Mme Marti. Le Conseil administratif étudie sérieusement des pistes, mais tout ne peut pas se mettre en place du jour au lendemain, d'autant plus que des échanges de correspondance ont lieu avec le Conseil d'Etat et l'Hospice général. Comme mentionné plus tôt, le Conseil administratif étudie la possibilité de mettre à disposition une salle quelques soirs par semaine. Il s'agirait de la salle du Rondeau. Il étudie également d'autres mesures d'accompagnement. Il est unanime à demander au service des affaires sociales de mettre en place des mesures d'accompagnement pour alléger les conditions de vie de ces personnes. La piste des bons-repas évoquée par Mme Decnaeck sera également étudiée. D'autres pistes sont envisageables, tout n'est pas encore abouti. Des citoyens se sont proposés pour venir amener ces personnes aux cours. A cet égard, le Conseil administratif est aussi en train de se renseigner sur les cours qui pourraient leur être offerts, avec ou sans accompagnement – c'est Mme Stebler qui avait proposé d'amener ces personnes prendre des cours. Le Conseil administratif travaille donc sur des mesures à mettre en œuvre, en particulier la mise à disposition d'une salle. Mme Hiltpold laissera ses collègues compléter sur les questions de logement, dont le Conseil administratif a aussi discuté.

Mme Lammar remarque que, comme l'a écrit le Conseil administratif dans son communiqué de presse, un courrier adressé à l'Hospice général et le courrier envoyé ce jour à M. Poggia, la solution la plus opportune serait la caserne des Vernets. La caserne peut être ouverte immédiatement, les migrants ne seraient pas accueillis en sous-sol, il y a tout ce qu'il faut pour les loger, des vestiaires, des douches, etc. Elle est très peu utilisée, voire inutilisée. Quand bien même elle serait partiellement utilisée par les troupes, le Conseil administratif ne voit pas où serait le problème parce que cette caserne est immense. Chaque étage est sécurisé, les étages des troupes pourraient être fermés. Apparemment, la Confédération a donné une réponse négative – le Conseil administratif ne sait pas véritablement pourquoi. Si son argument consiste à ne pas vouloir de tiers dans la caserne, il n'est pas véritablement valable puisque l'avant-dernier week-end, passablement de participants à la fête des fifres et tambours ont logé dans la caserne. Si le refus de la Confédération tient au fait que la caserne est utilisée par les troupes, force est de constater qu'elle ne l'est pas pour l'instant. Et quand bien même elle le serait, cela n'empêcherait pas d'en laisser une partie pour les migrants. Cette solution semble la plus opportune au Conseil administratif, raison pour laquelle il a adressé encore aujourd'hui un courrier à M. Poggia pour l'encourager à ne pas se satisfaire de la position de la Confédération, qui dit simplement « non », et à faire pression pour trouver une solution. La solution proposée par Mme Decnaeck a également été évoquée, c'est-à-dire des containers qui seraient posés sur des terrains qu'il reste à

trouver – mais Mme Lammar pense qu'il y a dans le canton des endroits où entreposer des containers de manière provisoire, en ville de Genève notamment. Il semble qu'il faille du temps pour louer des containers, mais ce laps de temps peut être réduit – il ne faut tout de même pas six mois. Ce serait donc une solution à moyen terme. La problématique est de trouver une solution à très court terme puisqu'apparemment, la ville de Genève a toléré les migrants au Grütli jusqu'à mardi ou mercredi prochain. Mme Lammar cède la parole à M. Walder pour une intervention sur les solutions à plus long terme qui sont actuellement développées sur la commune de Carouge.

M. Walder signale que dans le secteur de l'Etoile, à la Praille, un projet d'accueil temporaire de migrants est en cours. Il ne s'agit pas véritablement de containers mais de préfabriqué, qui est en train d'être construit pour accueillir dès la fin de l'année ou le début de l'année prochaine cent ou cent cinquante requérants. Les préavis positifs ont été émis il y a au moins quatre ans, mais il faut du temps pour obtenir toutes les autorisations, y compris des superficielles. Cette solution plus durable a reçu un accueil positif de la ville de Carouge, parce qu'il faut trouver des conditions d'accueil bien plus dignes que celles dans un abri PC. Que certains se rassurent : ce n'est pas parce que les migrants sont logés dans des aménagements dignes qu'ils voudront forcément rester plus longtemps. Cependant, non seulement leur passage en Suisse sera amélioré, mais ils garderont aussi peut-être un meilleur souvenir de ce pays qui les aura accueillis pendant un moment. Ce genre d'aménagements n'engendre pas des coûts énormes, mais il faut trouver des lieux. L'objectif n'est bien sûr pas de mettre des structures provisoires dans tous les parcs publics, mais des lieux peuvent effectivement être trouvés. Il faut avant tout une volonté, une proactivité de la part du canton. La ville de Carouge n'a jamais dit « non » à une proposition du canton en la matière. Le canton doit commencer à travailler et à trouver des solutions. Selon le Conseil administratif, la solution de la caserne semble la meilleure dans l'urgence – l'armée sert d'ailleurs aussi à trouver des solutions en cas de situation d'urgence, et celle-ci en est une.

Mme Zuber : Vote électronique lors des dernières élections

La question de Mme Zuber porte sur les dernières élections. Vingt-neuf communes ont autorisé le vote électronique, Carouge ne l'a pas fait. Le taux de participation était assez faible au deuxième tour pour le Conseil administratif ; il a baissé de 6% entre les deux tours. De plus, comme l'indiquait le communiqué de la Chancellerie, le vote électronique est moins cher en termes de dépouillement que le vote par correspondance. Suite à sa décision de ne pas permettre le vote électronique, le Conseil administratif a-t-il tiré un bilan de ces élections, notamment par rapport au taux de participation et aux coûts ? Et envisage-t-il à l'avenir d'être plus ouvert à cette nouvelle technologie ?

Mme Lammar relève que la proposition de procéder à un vote électronique pour ces élections avait effectivement été soumise au Conseil administratif. Ce dernier a décidé de ne pas adhérer à cette proposition pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agissait d'une nouvelle procédure en deux tours, avec un premier tour où à la fois était élu le Conseil municipal et où se déroulait le premier tour du Conseil administratif. C'était la première fois qu'une élection par vote électronique aurait eu lieu – il y avait déjà eu des votations par vote électronique, mais pas encore d'élections. Sur le principe, il semblait au Conseil administratif un peu risqué de procéder pour la première fois à un vote électronique pour des élections alors qu'une nouvelle procédure était en place – cette raison peut être discutable, mais il s'agissait d'un des motifs à l'époque. La deuxième raison tenait essentiellement à une question de coût, parce que le vote électronique aurait engendré un coût assez important pour la commune. Enfin, le Conseil administratif s'était renseigné sur ce que d'autres communes feraient. Certes, Mme Zuber a mentionné que vingt-neuf communes ont procédé à des votes électroniques, mais à la connaissance de Mme Lammar, hormis Onex, aucune commune suburbaine n'a procédé à un vote électronique durant ces élections. Le Conseil

administratif a considéré que si les autres communes ne le faisaient pas, il n'allait pas non plus prendre ce risque. Il a constaté que, finalement, le vote électronique s'est bien passé et pourrait réfléchir à mettre en place le vote électronique pour la prochaine fois. Mme Lammar relève ensuite qu'effectivement, le taux de participation est interpellant. Mais il faut aussi prendre en considération le moment où les bulletins sont parvenus aux électeurs. Pratiquement tous les électeurs ont reçu leur bulletin de vote la semaine même des élections, le lundi et le mardi pour le dimanche, ce qui explique peut-être ce faible taux de participation. A l'avenir, il faudrait revoir le calendrier afin que les électeurs ne reçoivent pas leur bulletin de vote le lundi ou le mardi pour le dimanche.

M. Mützenberg : Fête de la musique, tri sélectif

La question de M. Mützenberg concerne le tri sélectif lors de la fête de la musique. De grands efforts sont consentis, notamment par la FASE, pour faire le tri sélectif pour tous ceux qui assistent à la fête de la musique. M. Mützenberg a cependant été interpellé par certains, avec raison, sur le fait que ce tri est bien moins efficace pour les buvettes et les stands. Il a pu le vérifier lui-même : plusieurs tenanciers de stands et de buvettes ne pratiquent pas le tri sélectif. Il demande si la commune peut sensibiliser les commerçants afin d'améliorer la situation et faire en sorte que les efforts fournis par la FASE et les participants ne soient pas atténués par le manque d'efforts de la part des tenanciers.

M. Walder répond que la problématique relative à la fête de la musique sera examinée et des mesures seront prises. Lors des autres manifestations, grâce à une collaboration entre la commune, Projets Emploi Jeunes et la Boîte à boulots, des jeunes récoltent les déchets et les trient systématiquement, ce qui permet d'obtenir un excellent taux de tri. Mais dans les stands eux-mêmes, pour des questions fonctionnelles, il est difficile de faire du tri parce qu'il suffit qu'une personne se trompe de poubelle pour que tous les suivants se trompent aussi. Pour faciliter le tri, la commune examine comment les stands, lors des grandes manifestations, pourraient être équipés de charrettes de tri, sachant néanmoins que celles-ci prennent de la place. Par ailleurs, la commune fait de la sensibilisation. Le Conseil administratif partage la préoccupation de M. Mützenberg, mais il n'est pas toujours facile de concilier le succès des manifestations et le tri qui nécessite une attention continue de chacun.

Mme Molinari : Parc des Moraines

Mme Molinari constate que, depuis plus de deux mois, l'accès au parc des Moraines depuis la rue de Veyrier est barricadé. Le portail est fermé : une barrière est posée devant. Des travaux ont eu lieu à proximité et du matériel avait été entreposé (barres, bois). Mais déjà à ce moment, ce matériel aurait pu être déposé quelques mètres plus loin, pour que les usagers puissent accéder au parc. Les travaux semblent être terminés, pourtant la barrière est toujours là. Mme Molinari le regrette parce que cela empêche un passage sécurisé d'une rue à l'autre à travers l'un des plus charmants parcs de la commune. Elle demande donc si le Conseil administratif peut intervenir pour que cette barrière soit enlevée et que le portail puisse de nouveau être ouvert.

M. Walder a été sensibilisé à cette situation par une éminente citoyenne hier soir. Il se renseignera et donnera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Des travaux sont prévus dans ce secteur, mais sont-ils éminents ? S'ils ne sont pas prévus avant la fin de l'été, le portail sera rouvert incessamment sous peu.

Mme Molinari : Buvette de la piscine

Mme Molinari était déjà intervenue il y a une année à propos de la buvette de la piscine de la Fontenette. Peut-être les conseillers administratifs l'ont-ils constaté eux-mêmes, cette buvette pose de gros problèmes en termes de qualité de la nourriture proposée, de variété et de prix. C'est récurrent. Mme Molinari a fait une petite récolte d'informations : une focaccia tomate-mozzarella coûte CHF 10.50, une (petite) salade niçoise CHF 15.50, un café CHF 3.40, un renversé CHF 3.70 et un (assez grand) cornet de frites CHF 10.-. Cela pose deux problèmes. D'une part, le type de nourriture proposée est tout sauf sain, d'une manière générale. Il y a très peu de produits frais, mais beaucoup de produits transformés, industriels. C'est dommage, dans une commune qui met en avant le label Fourchette verte, la durabilité, etc. D'autre part, les prix pratiqués sont très loin d'être des prix populaires. Or, l'accès à la piscine devrait être très large et Mme Molinari regrette que la piscine ait une telle buvette. Elle suppose qu'un cahier des charges a été donné à la personne qui a gagné le concours de gestion de la buvette. Elle sait que, dans deux ans, des travaux liés notamment au réaménagement et au CEVA auront lieu. Elle souhaite néanmoins une intervention assez rapide de la commune pour essayer d'améliorer la variété et la qualité de la nourriture proposée, ainsi que les prix. Le Conseil administratif l'a fait pour une autre structure communale – l'auberge, pour ne pas la nommer. Ici aussi, il faut intervenir et ne pas attendre la fin du contrat en cours, dans deux ans.

Mme Lammar signale que les conseillers administratifs ont constaté eux-mêmes cette situation. Une éminente citoyenne a aussi eu l'occasion d'en faire part lors de la soirée de l'association des habitants de Carouge-Est. Cela pose effectivement un sérieux problème. La commune a rencontré quelques soucis avec la gestion de cette buvette, notamment au niveau de la diversité des plats proposés et des tarifs pratiqués. Le bail de cette gérance a été résilié il y a déjà quelques mois, puisque des travaux seront réalisés sur la buvette et sur le périmètre de la piscine et qu'il sera procédé à un appel d'offres après les travaux. La résiliation a donc été anticipée, mais il est clair que le Conseil administratif ne va pas lancer un appel d'offres avant les travaux pour une nouvelle gérance de la buvette durant une ou deux saisons. La gérance continuera donc entretemps avec cette entreprise. Mme Lammar annonce cependant qu'un courrier a été adressé à cette entreprise, la semaine dernière sauf erreur, pour lui faire état de l'insatisfaction du Conseil administratif, notamment quant à la diversité des mets et aux tarifs pratiqués, qui ne sont pas conformes au cahier des charges qui prévoit des tarifs abordables et des plats suffisamment diversifiés. Des frites seront toujours proposées parce que c'est ce dont les enfants ont le plus envie et qu'il s'agit du plat qui remporte le plus de succès à la buvette d'une piscine. Mais il faut des mets plus diversifiés – faire des tartes maison ne coûte pas bien cher et n'est pas difficile. Le Conseil administratif a donc écrit à la gérance et attend de la rencontrer pour discuter sérieusement.

Mme Molinari remercie le Conseil administratif d'avoir entrepris cette démarche et l'invite à ne pas baisser la garde, parce qu'il serait dommage de passer encore un été avec une telle situation. Elle ajoute que tout le matériel est jetable, ce qui n'est pas idéal.

Mme Molinari : Rue de la Tannerie, mobilité réduite

Mme Molinari a été interpellée par une personne à mobilité réduite. Quand on entre dans la rue de la Tannerie par l'accès derrière le théâtre, le trottoir est rabaissé au début mais ne l'est malheureusement pas à la fin. Elle l'avait déjà signalé il y a quelque temps. La personne en question le sait désormais et ne fera plus d'allers-retours sur ce trottoir, mais comme les voitures sont parquées tout au long de la rue, elle a été obligée d'aller jusqu'au fond de la rue et de revenir après avoir constaté qu'elle ne pouvait pas descendre du trottoir. Serait-il possible de rabaissé la partie finale du trottoir pour que les personnes à mobilité réduite puissent déambuler dans cette rue ?

M. Walder étudiera la situation et fera tout ce qu'il est possible de faire, rapidement, pour que chacun puisse déambuler dans la rue de la Tannerie.

M. Morex : Formulaire unique

M. Morex ne pouvait pas s'empêcher de parler du formulaire unique d'inscription, qui était le prétexte du sketch d'ouverture de la dernière revue du Conseil municipal. Ce sketch a fait rire beaucoup de monde, mais ceux qui utilisent ce formulaire ne rient pas du tout. M. Morex demande si le Conseil administratif a l'intention de revoir ce formulaire, qui est un véritable parcours du combattant – il faut presque avoir fait Maths sup pour pouvoir le remplir. De nombreuses personnes ne savent pas travailler avec l'électronique. Il faut proposer un formulaire plus simple. Est-ce possible ?

Mme Lammar a aussi été interpellée par le sketch de la revue. Elle souhaite rassurer M. Morex : des adaptations sont en cours et la recherche d'amélioration de ce formulaire, qui peut parfois poser problème, est permanente. Le concept-même de formulaire unique n'est pas remis en question. Il a apporté passablement d'améliorations parce que, pour l'organisation d'une manifestation, les gens ne sont plus obligés de réserver la salle dans un service, de réserver le domaine public dans un autre service, puis encore de réserver du matériel dans un troisième service, et de risquer d'obtenir trois réponses qui ne se coordonnent pas. Le formulaire unique a permis malgré tout des simplifications, mais la commune est en recherche d'amélioration permanente et d'adaptation.

M. Morex se permettra de le vérifier dans quelque temps.

M. Morex : CEVA

M. Morex remarque que chacun autour de la table sait que, pour la construction de la tranchée couverte au niveau du SVEM, il a fallu procéder à une démolition temporaire du bâtiment du SVEM. La tranchée couverte étant terminée, il imagine que la réhabilitation du bâtiment est en cours, voire qu'elle est terminée. Le Conseil municipal, qui a beaucoup traité ce problème dans la commission ad hoc CEVA, pourrait-il être informé de l'évolution de la réhabilitation du bâtiment du SVEM ?

M. Walder répond que, si le Conseil municipal le souhaite, une commission peut être organisée pour le tenir informé. L'information est assez simple : tout a été remis en place comme prévu. Le bâtiment a été reconstruit, la tranchée a été fermée. Un seul changement est intervenu par rapport au plan : les serres qui ont été aménagées à côté de la fourrière y restent de façon permanente. En effet, la qualité des serres que le CEVA a construites pour la commune est bien meilleure que celle des serres précédentes. Elle a permis d'accroître la production florale interne des services communaux, ce qui permet de moins acheter à l'extérieur. De plus, les possibilités liées à ces serres sont meilleures. La ville de Carouge a donc demandé que ces serres ne soient pas détruites pour recréer les anciennes serres au même endroit que précédemment. M. Walder ajoute que la vente de la parcelle de la fourrière à la ville de Carouge a été formalisée par le Conseil d'Etat. Le moment de la vente est en train d'être déterminé, parce que le canton doit encore décider s'il passera le solde de la valeur de ce bâtiment dans ses charges en 2015 ou 2016. M. Walder réitère sa proposition d'organiser une séance de commission pour que le Conseil administratif puisse répondre à toutes les questions des commissaires, ou du moins les entendre.

Avant de clore la séance, le Président évoque encore deux éléments :

- 1) La commission des Pétitions se réunira jeudi prochain à 18h00.

- 2) Le Président incite tous les conseillers municipaux à participer au défilé des promotions. Le rendez-vous est à 18h45 juste derrière la Musique municipale. Pour la fête des écoles, le défilé empruntera la rue du Vieux-Canal, tout au bout du mail.

Le Président lève la séance à 21h29.